



Honorant son engagement à inscrire la question des droits de l'enfant en tête de liste de son programme de politique intérieure et étrangère, le gouvernement a nommé le sénateur Landon Pearson, conseiller spécial en 1996. Nous avons mené sous la direction du sénateur Pearson de vastes consultations sur les droits de l'enfant. Nous nous employons sur la scène internationale à l'adoption de mesures contre le travail forcé des enfants et leur exploitation commerciale à des fins sexuelles. Et, ainsi que l'indique le projet de loi C-27, nous avons proposé d'apporter au Code criminel des changements qui prescrivent la poursuite des citoyens canadiens qui font du « tourisme sexuel ».

Le Canada a été à l'avant-garde du mouvement visant à interdire les mines antipersonnel. Ces armes continuent à prolonger des batailles qui ont pris fin il y a des mois, des années et même des décennies. Elles tuent ou blessent près de 500 personnes par semaine, dont 90 % de civils, parmi lesquels des enfants. Lors d'une conférence à Ottawa en octobre, j'ai invité les gouvernements présents à approuver la signature, à la fin de 1997, d'un traité interdisant toutes les mines antipersonnel.

En Bosnie, le Canada a défendu la liberté des médias et la tenue d'élections démocratiques afin de reconstruire la société civile et de consolider la paix. En même temps, il continue à contribuer à la force internationale de maintien de la paix. Tant et si bien que le Régiment d'infanterie Princess Patricia, de Winnipeg, partira bientôt pour la Bosnie pour prendre la relève comme contingent canadien dans le cadre de la force de stabilisation, mesure avalisée par l'OTAN cette semaine.

Convaincu qu'il n'y aura pas de paix durable sans justice, le Canada a mené les efforts visant à poursuivre les criminels de guerre de l'ex-Yougoslavie et du Rwanda. C'est une Canadienne, Madame le juge Louise Arbour, qui a été

nommée, plus tôt cette année, procureur en chef du Tribunal pénal international de La Haye. Cette semaine, lors la réunion des ministres de l'OTAN, j'ai pu obtenir qu'ils appuient la position du Canada, qui estime que l'OTAN doit prendre de nouvelles mesures contre les criminels de guerre en Bosnie.

Nous nous sommes également employés à étendre notre influence chez nos partenaires de notre propre hémisphère au cours de l'année dernière. Ainsi, nous avons commercé et signé des traités, prévenu des conflits et consolidé la paix, vendu notre technologie de l'information et fourni l'expertise canadienne dans les Amériques. Lors de leur réunion de mai 1996 avec le premier ministre Chrétien et moi-même, les présidents des pays de l'Amérique centrale ont demandé que le Canada partage avec eux son savoir-faire en matière de technologie de l'information dans des domaines tels que le télé-enseignement.

En Haïti, le Canada a assumé le commandement de la mission des Nations unies en 1996. Cette mission représente bien plus qu'une mission de maintien de la paix au sens traditionnel du terme. Nous utilisons des fonds d'aide au développement pour consolider la paix en régénérant la capacité des Haïtiens à se gouverner eux-mêmes. Nous formons la police, la garde côtière, des juges et des travailleurs des organismes communautaires, soit des intervenants clés dans une société pacifique et saine.

Nous nous sommes efforcés de trouver des éléments de solution aux préoccupations que nous partageons avec d'autres au sujet de la situation à Cuba. Pour soutenir une évolution pacifique vers une société cubaine caractérisée par le respect intégral des droits de la personne, par des institutions véritablement représentatives et par une économie ouverte, nous avons fait reculer les horizons de la coopération avec ce pays. Nous avons parrainé des colloques sur des domaines